

N° 1297 - AVRIL 2023

## CIMETIÈRES DE VIROINVAL - SÉPULTURES À RENOUELER OU EN DÉFAUT D'ENTRETIEN

Nous vous informons que les sépultures reprises ci-dessous arrivent à expiration au cours de l'année 2023-2024 ou sont en défaut d'entretien.

De ce fait, elles feront l'objet d'un affichage d'un an à partir du 01 novembre 2023, au terme duquel une décision pour la désaffectation ou la conservation de la sépulture sera prise en concertation avec le SPW – Cellule de la Gestion du Patrimoine Funéraire de Namur.

### Cimetière de Dourbes (Ancien)

68 CHARLIER Constant

69 LELOUP Juliette (+1974)

73 CHARLIER Germain (+1974)

174 DE MEYER Alphonse (+1974)

### Cimetière de Doubes (Nouveau)

96 sans renseignement

97 sans renseignement

98 sans renseignement

### Cimetière de Le Mesnil

196 FOSTY Noël (+1974) - HOTTIAUX Renée (+1985)

236 PIRE Michel

### Cimetière de Mazée (Ancien)

13 BRASSEUR Camille - LEMAIRE Delphine dite Gabrielle (+1974)

27 CROIBIEN Martin (+1972) - ROBERT Louisa

109 BRASSEUR Ismar (+1986) - LAURENT Alodie (+1974)

224 BRASSEUR Jean (+2000) - LECLERCQ Josette (+1973)

222 DEFORGE Vital (+1937)

### Cimetière de Nismes (Ainseveau)

44 BOSSUYT Jeanine (+2013)

55 CHRISTIAN Patrick (+2009)

408 DANIS Abel (+1982)

409 JARDIN - NOEL Louis

411 GERARD Robert (+2005) - OUVERLAUX Germaine (+1982)

412 COCLET Flora

413 LEMAIRE Albert (+1993) - SOUSSIGNE Renée (+2001)

414 DEMARET Richard - COLLET

415 DELSINNE Jeanne (+1974) - DELSINNE Rose (+1982)

425 DUMAREY Charles (+1995) - SIRLANDE Thérèse (+2021)

426 SIRLANDE José (+2016) - CHAMPAGNE Maria (+2018)

428 DELERS Louis - NICOLAS

429 LECLERCQ Marcel (+1974) - DELOYER Joséphine (+2007)

### Cimetière de Nismes (Parc)

67 PORNIN Louis (+1942) - LEFEBVRE Roger (+1995)

PORNIN Jacqueline (+1988) - LEFEBVRE Roger (+1995)

78-78A PERLAUX Simonne (+1964) - FRANCOIS Albert (+1964)

374 PIERRE Madeleine (+1936)

405 DERRE Henri (+1983)

714 OLIVIER Alain (+1974)

715 LAMOULINE Léona (+1973)

827 JONIAUX Aimé (+1974) - RENSON Céline (+2006)

842 TRONCON Emile - PETRE Claire

848 GATTUCCI Franco - CHABOT Eve

65 TAMBOISE Renée (+1973) - VAN ROMPUY - TAMBOISE Georges (+1974)

296 SAQUET Alexandre (+1938) - NICOLAS Marie (+1937)

432 CORBIAUX Etienne (+1973)

648 SAQUET Charles (+1973) - CHERONT Emilie (+1983)

651 CHARLIER Fernand (+1973)

698 PIQUIN Léon (+1946) - FIRLEFYN Maria (+1987)



**SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !**

### Cimetière de Oignies (Ancien)

327 RAES Michèle (+1991)

375 DELIZEE Vital (+1971) - HYEULLE Ludmille (+1974)

411 MOREAU Benoit (+1952) - BIARD Joséphine (+1974)

528 MELIN François (+1964) - DELAVERGNE Elise (+1974)

558 JACQUES Marcel dit René (+1974)

33 FRANCOIS (+1940) - MATHY (+1973) - FRANCOIS (+1918) - FRANCOIS (+1940)

189 FRANCOIS Ernest (+1928) - LECLERCQ Elise (+1944)

346 CHAPELLE Alexandre (+1971) - FALQUE Stéphanie (+1973)

362 MAGOTEAUX Jules (+1966) - GOFFETTE Yvonne (+1973)

393 GOFFETTE Fernand (+1973) - MANISE Rosalie (+1973)

457 MINETTE Jean-Baptiste (+1973) - MATHY Marie-Louise (+1983)

Nous vous informons, également, que les sépultures « champs communs » ne sont pas renouvelables et seront affichées à titre indicatif. Elles feront donc l'objet d'une désaffectation après le délai légal d'affichage.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le service affaires générales - Mme MAGAIN - 060/31.01.76 ou par Email [caroline.magain@viroinval.be](mailto:caroline.magain@viroinval.be).

## RÉUNION «BIODIVERCITÉ» 2023

L'appel à projet BiodiverCité 2023 est lancé (appel à projet remplaçant les anciens projets «Maya», «Semaine de l'Arbre» et «PCDN»).

Celui-ci permet aux communes de financer certains aménagements favorables à la biodiversité dans les espaces publics.

Vous avez envie de savoir ce que ce budget a permis de réaliser dans votre commune ces dernières années ?

Vous voulez connaître les projets éligibles dans ce cadre ? Vous avez des idées à soumettre pour le dossier de cette année ?

Alors vous êtes les bienvenus à la Maison du Parc naturel (Rue d'Avignon, 1 5670 Nismes) le jeudi 20 avril à 19h30 pour échanger sur ce sujet.

Inscriptions souhaitées au Parc naturel :

060/391790 ou par mail : [secretariat@pnvh.be](mailto:secretariat@pnvh.be).

## UNE JOURNÉE À LA MER

Le Centre des seniors de VIROINVAL organise une journée à la mer du nord le 6 juin 2023.

Au départ de Nismes, visite du parc animalier «Sea Life», repas de midi compris au restaurant «Belgium Pier» et après-midi libre.

Prix: 50€ pour les membres et 60€ pour les non-membres.

Réservations souhaitées pour le 15 mai 2023.

Infos et inscriptions auprès de Mme Jessica GOSSIAUX, 060/30 36 43 ou le 0478/793 555 (pendant les heures d'ouverture des bureaux) ou par mail : [jessica.gossiaux@viroinval.be](mailto:jessica.gossiaux@viroinval.be)

Retrouvez toute l'actualité communale sur le [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be) et sur la page Facebook «Viroinval Infos»

N° 1297 - AVRIL 2023

## JOB ÉTUDIANT ÉTÉ 2023 - CPAS DE VIROINVAL

Envie de rejoindre notre maison de repos le temps d'un été ? Une équipe dynamique et enthousiaste... pour le bien-être de nos seniors ; en cuisine, pour des chambres propres, au niveau des soins ou pour partager avec eux des activités stimulantes.

Oui ? Alors n'hésitez plus et candidatez ! Comment ?

Les étudiants qui souhaitent postuler pour un emploi durant les vacances d'été 2023 à la maison de repos et de soins « Le Repos des Vallées » à Nismes sont invités à introduire leur candidature, accompagnée d'un C.V., par écrit au CPAS de Viroinval (Parc communal 2 – 5670 Viroinval), et ce, **avant le 30/04/2023**.

Dès que le Conseil de l'Action sociale du CPAS de Viroinval aura statué sur les demandes, les étudiants seront informés de la décision.

Votre demande doit préciser clairement et impérativement :

- Les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse et n° de téléphone) ;
- Les périodes de disponibilité ;
- Le service souhaité ;
- Le n° de registre national, la date et lieu de naissance ;
- Le n° de compte bancaire ;
- Le parcours scolaire.

Types d'emploi proposé et conditions :

- Technicienne de cuisine (dès 16 ans\*)
- Technicienne de surface (dès 16 ans\*)
- Aide-soignante (dès 16 ans\*) ou après la 2ème année bachelier « infirmier » (visa AS)

\* âge acquis au cours de l'année

## JOB ÉTUDIANT ÉTÉ 2023 - COMMUNE DE VIROINVAL

Les étudiants qui postulent un emploi durant les vacances d'été sont invités à introduire leur candidature à l'Administration communale – Parc communal 1 – 5670 Viroinval et ce **avant le 30 avril 2023**.

Cette demande doit préciser clairement impérativement :

- les périodes de disponibilité et endroits souhaités;
- le n° de registre national et lieu de naissance;
- le n° de téléphone; le n° de compte bancaire;
- l'éventuelle possession du permis B et/ou d'un moyen de locomotion (pour les médiateurs camps scouts).

Types d'emplois proposés et conditions :

- été solidaire (dès 15 ans);
- travaux forestiers (dès 16 ans) ;
- office du tourisme (dès 18 ans\* et éventuellement bilingue);
- médiateur camps scouts (dès 18 ans\* + moyen de locomotion et/ou permis B de préférence parlant le néerlandais)
- service propreté (dès 16 ans\*)

\* âge acquis au cours de l'année

Dès que le Collège communal aura statué sur les demandes, les étudiants en seront informés.

NB: un formulaire d'inscription est disponible au service des Ressources Humaines et de la Jeunesse

**RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:  
LE MARDI 11.04.2023 ET LE 24.04.2023**



**SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !**

## SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

**Une solution :** l'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile.

**Le broyage aura lieu les jeudi 20 et vendredi 21 avril 2023 de 08h00 à 16h00 et, si nécessaire, le samedi 22 avril 2023 de 08h00 à 12h00**

**Où faire votre réservation ?** Au service technique communal des travaux - Contact 060/37.00.60 de 8 à 12 h et de 13 à 16h.

**Les dernières réservations sont fixées au mercredi 19 avril 2023, jusqu'à 12 h.**

Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro.

**Rappel des modalités:**

- 1) Les prestations de broyage sont gratuites mais limitées dans tous les cas à une demi-heure par site privé.
- 2) Ni le personnel ni le matériel de la Commune ne pourront pénétrer dans une propriété privée.
- 3) Les branchages devront être placés le plus près possible de la voie carrossable mais pour des raisons de sécurité sans entraver la voie publique.
- 4) Seules les branches coupées dans l'année seront traitées ; les déchets verts au stade de putréfaction ne seront pas acceptés. Le diamètre des branchages ne pourra excéder plus de 8cm. Les troncs et les racines seront donc exclus. L'herbe, le lierre, les orties, les épines ou autres plantes grimpantes ne seront pas considérées comme branchage. Tout élément étranger (métal, plastique) devra être enlevé de chaque branchage. Le gravier, les petits cailloux sont également exclus.
- 5) Le broyage ne s'effectue plus sur partie privée mais sur la voirie publique (généralement le long de l'habitation du demandeur). Il se peut que la voirie soit souillée par des résidus de broyat restés à l'endroit où le broyage des branches a été réalisé par les ouvriers communaux. Si c'est le cas, et conformément au Règlement général de Police administrative en application à ce jour, le demandeur devra obligatoirement veiller au nettoyage de la voirie bordant son habitation.
- 6) Le broyat pourra être conservé si vous en faites la demande lors de l'inscription.
- 7) Si pour une raison quelconque, le service n'a pas été rendu le jour déterminé, les bois devront être enlevés afin de ne pas perturber la circulation des piétons et véhicules.
- 8) Le bois destiné au broyage ne pourra provenir d'une exploitation commerciale.
- 9) Les branches qui ne seront pas traitées par la Commune devront être enlevées par le riverain puis amenées au parc à conteneur où des branchages y sont régulièrement broyés. Le broyat obtenu est mis gratuitement à votre disposition.

Nous vous demandons simplement de vous servir raisonnablement pour que le maximum de personnes puisse en profiter.